



vendre un bien, héritiers

Par **caillebotis**, le **17/06/2009** à **17:16**

Bonjour,
mon père est décédé ; il avait acheté une maison en indivision avec ma mère ; nous sommes quatre enfants ; pour la vendre, la signature de ma mère suffit-elle ou faut-il celle de tous les 5 ? Dans ce cas-ci, un seul peut-il signer devant notaire pour tout le monde avec des procurations ?
Merci,
cordialement